

Anne Solaz

Vieillir-à-deux

Conjugal life, inequalities and economic decisions
of couples aged 50 and over



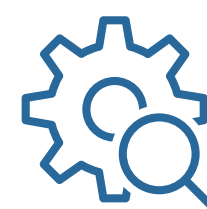
Contexte

- Les retraités sont plus nombreux, leur histoire familiale et leur histoire professionnelle ont changé ces dernières décennies.
- Les conséquences du vieillissement mêlent à la fois des aspects économiques, sociaux, de santé publique et sociodémographiques.
- Les conséquences du vieillissement sont aussi fortement sexuées. Les inégalités entre partenaires en termes de revenus ou de partage des tâches domestiques, déjà observées pendant la vie active, peuvent s'accroître ou s'atténuer à ces âges. Les femmes ont plus de chances de connaître le veuvage ou la dépendance économique de leur partenaire que les hommes.
- Les couples âgés ont été peu étudiés en économie. Cette recherche s'intéresse aux couples à partir de 50 ans, en passe d'être ou étant déjà à la retraite dans différentes dimensions.



Objectifs scientifiques

- Documenter les comportements matrimoniaux après 50 ans selon la génération et le sexe. Mieux repérer les changements de régimes matrimoniaux pour un même couple.
- Étudier les inégalités dans la répartition du temps de travail domestique et de loisir entre partenaires, en particulier au moment du passage à la retraite de l'un ou des deux partenaires.
- S'intéresser aux inégalités de ressources et de patrimoine entre conjoints âgés.
- Mesurer les conséquences des transitions démographiques, en particulier de la désunion par décès ou séparation conjugale après 50 ans et évaluer dans quelle mesure les transferts publics et privés peuvent atténuer la perte de niveau de vie du conjoint devenu seul.



Méthodologie

- Exploitation de diverses enquêtes françaises et européennes : recensement, Erfi, GGS, enquêtes Patrimoine, enquêtes Emploi du temps, Share.
- Exploitations de données administratives : enquête Revenus fiscaux et sociaux et déclarations fiscales, Fideli, Echantillon démographique permanent.
- Réalisation d'une enquête ethnographique menée dans les études notariales, les cabinets d'avocats et les tribunaux en France, pour observer les ex-conjoints au moment de la séparation, du divorce ou du veuvage.